

# DÉPLACEMENT OU DÉMOLITION DE BÂTIMENT

**\*\*ATTENTION! Veuillez sauvegarder ce formulaire sur votre ordinateur avant de le remplir.\*\***

## Immeuble visé par la demande

Section 1

Numéro civique Rue		Numéro cadastral (lot)
<i>Usage (Si plus d'un usage dans le bâtiment, cochez les cases appropriées.)</i> <input type="radio"/> Résidentiel (unifamilial) <input type="radio"/> Commercial <input type="radio"/> Résidentiel (bi, tri, multifamilial) <input type="radio"/> Industriel ( ) logements <input type="radio"/> Public/semi-public <input type="radio"/> Agricole		<i>Bâtiment</i> <input type="radio"/> Isolé <input type="radio"/> Jumelé <input type="radio"/> Contigu
<i>Copropriété</i> <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non		

## Identification du propriétaire ou mandataire (Si vous êtes le mandataire, joignez la procuration à la demande.)

Section 2

Titre	Nom	Prénom
<input type="radio"/> Mme <input type="radio"/> M.		
Adresse		Ville Code postal
Téléphone (1)	Téléphone (2)	Courriel
( ) - p.	( ) - p.	

## Identification de l'entrepreneur exécutant les travaux

Section 3

Nom de la compagnie	Licence R.B.Q.	
Titre	Nom	Prénom
<input type="radio"/> Mme <input type="radio"/> M.		
Adresse		Ville Code postal
Téléphone (1)	Téléphone (2)	Courriel
( ) - p.	( ) - p.	

## Informations sur les travaux

Section 4

Coût des travaux	Date projetée du début des travaux	Date projetée de la fin des travaux
\$		
Travaux requis suite à une catastrophe	Coupe d'arbre(s) requise pour les travaux	
<input type="radio"/> Oui, précisez : Description/précisions :	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	

## Informations supplémentaires

Section 5

<b>DÉMOLITION</b>	<input type="radio"/> Bâtiment principal <input type="radio"/> Construction accessoire <input type="radio"/> N/A <input type="radio"/> Démolition complète <input type="radio"/> Démolition partielle
Les travaux de démolition sont réalisés suite à : <input type="radio"/> Incendie <input type="radio"/> Inondation <input type="radio"/> Autre : _____	
Bâtiment visé par le règlement concernant la démolition d'immeubles d'intérêt patrimonial (L-12507) : <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	
Veuillez identifier toutes autres demandes de permis/certificat reliées à ces travaux de démolition : <input type="radio"/> Construction-nouvelle <input type="radio"/> Rénovations <input type="radio"/> Autre : _____	
Date projetée du début des travaux :      AAAA / MM / JJ	Date projetée de la fin des travaux :      AAAA / MM / JJ

**DÉPLACEMENT OU DÉMOLITION DE BÂTIMENT****DÉPLACEMENT**     Bâtiment principal     Construction accessoire     N/A

Veuillez identifier toutes autres demandes de permis/certificat reliées à ces travaux de déplacement :

 Construction-nouvelle     Rénovations     Autre : \_\_\_\_\_

Date projetée du début des travaux :    AAAA / MM / JJ

Date projetée de la fin des travaux :    AAAA / MM / JJ

Raison du déplacement : \_\_\_\_\_

**Signature du requérant :****Date :**

Une signature manuscrite n'est pas requise. Veuillez simplement écrire le prénom et le nom du propriétaire ou mandataire.

AAAA – MM – JJ

**NB. La transmission de ce formulaire ne constitue en aucun cas une autorisation à commencer les travaux.****Modes de paiement acceptés**

- Chèque à l'ordre de « Ville de Laval »
- Argent comptant
- Carte de crédit (Visa ou Mastercard)
- Carte de débit

Ne rien payer avant la réception de votre état de compte. Il sera possible de payer en ligne sur le site Internet de la Ville, par téléphone, en personne ou par la poste.

Tous les détails se retrouveront sur l'état de compte qui vous sera envoyé par courriel par le Service de l'urbanisme après l'acceptation de votre demande.

**Coût du certificat d'autorisation**Déplacement d'un bâtiment

Coût fixe de 200,00 \$

Démolition ou enlèvement d'une construction

Coût fixe de 25,00 \$

Démolition, enlèvement ou déplacement d'un immeuble d'intérêt patrimonial visé par le règlement L-12507

Coût d'ouverture du dossier de 25,00\$

Coût d'analyse du dossier : 975,00\$

 **Démolition d'une construction****Liste des documents obligatoires<sup>(1)\*</sup>**

- Certificat de localisation\*;
- Procuration (si vous n'êtes pas propriétaire);
- Plan d'aménagement\* de terrain à l'échelle, indiquant les travaux à réaliser suite aux travaux de démolition, sauf si une demande de permis de construction est aussi présentée.
- Si le bâtiment est visé par le règlement concernant la démolition d'immeubles d'intérêt patrimonial (L-12507), veuillez consulter le document *Demande de démolition- Liste des documents requis pour un immeuble d'intérêt patrimonial visé par le règlement L-12507*.

(1) La « liste des documents obligatoires » n'est fournie qu'à titre indicatif. La Ville de Laval se réserve le droit d'exiger tout autre document nécessaire en vue d'établir la conformité du projet à toute réglementation applicable.

# DÉPLACEMENT OU DÉMOLITION DE BÂTIMENT

- Déplacement d'un bâtiment dont l'une ou plusieurs dimensions excèdent 4 mètres, d'un terrain à un autre.**

**Liste des documents obligatoires<sup>(1)</sup> \***

- Certificat de localisation \*;
- Procuration (si vous n'êtes pas propriétaire);
- Itinéraire, emplacement actuel et projeté, la date prévue du déplacement et le temps nécessaire pour le transport du bâtiment;
- Photographie\* du bâtiment à déplacer;
- Copie de toute autorisation requise par tout service public et parapublic et des conditions auxquelles le transport doit être effectué;
- Preuve d'un certificat d'assurance responsabilité de l'entrepreneur.

**Si l'emplacement projeté est un terrain riverain ou est situé en tout ou en partie dans la plaine inondable, les informations additionnelles suivantes sont requises :**

- Plan d'implantation<sup>(2)</sup> montrant :
  - La localisation des rues adjacentes;
  - La localisation de tout cours d'eau ou de tout lac ainsi que le tracé des limites de la ligne des hautes eaux, de la rive, de la zone de grand courant et de la zone de faible courant d'une plaine inondable;
  - Les cotes d'altitude géodésique du terrain à l'emplacement de la construction, de l'ouvrage ou des travaux projetés lorsqu'ils sont réalisés dans la plaine inondable.

**Si le bâtiment est visé par le règlement concernant la démolition d'immeubles d'intérêt patrimonial (L-12507),** veuillez consulter le document Demande de démolition- Liste des documents requis pour un immeuble d'intérêt patrimonial visé par le règlement L-12507.

(1) La « liste des documents obligatoires » n'est fournie qu'à titre indicatif. La Ville de Laval se réserve le droit d'exiger tout autre document nécessaire en vue d'établir la conformité du projet à toute réglementation applicable.

(2) Le plan doit être préparé, signé et scellé par un arpenteur-géomètre.

Les relevés doivent être effectués sur le niveau naturel du terrain, sans remblai. Si le terrain a été remblayé, le niveau du remblai peut être utilisé s'il a été effectué en conformité avec les règlements en vigueur au moment des travaux et selon les conditions des permis et certificats émis pour lesdits travaux.

# DÉPLACEMENT OU DÉMOLITION DE BÂTIMENT

## Faire une demande de permis

1. **Enregistrez** ce formulaire de demande de permis/certificat sur votre ordinateur.
2. Remplissez-le et **sauvegardez-le** à nouveau.
3. Enregistrez tous les autres documents requis séparément (énumérés dans ce formulaire).
4. Transmettez votre demande en ligne avec l'application « [Transmission électronique de demande de permis/certificat](#) ».

Notez que votre demande sera refusée si elle est incomplète.

Si vous n'avez pas d'ordinateur, vous pouvez venir transmettre votre demande par l'entremise de notre poste libre-service (situé au rez-de-chaussée du 1333, boul. Chomedey), en personne ou par la poste.

## Après la transmission

- Dans les 5 jours ouvrables suivant la réception de votre demande, vous recevrez un courriel sur l'état de cette dernière.
  - **Si complète** : un numéro de dossier vous sera fourni ainsi qu'un état de compte qui devra être acquitté, dès sa réception.
  - **Si incomplète** : un avis de refus de votre demande incluant la liste des documents manquants vous sera envoyé. Vous devrez alors **soumettre une nouvelle demande** avec tous les documents requis.
  - S'il s'agit d'un Plan d'implantation et intégration architecturale (PIIA), un 2<sup>e</sup> avis de réception vous sera transmis.
- Vous recevrez un second état de compte en fin d'analyse dans les cas suivants :
  - Si des ajustements sont nécessaires à votre demande;
  - Si un permis de branchement est requis.
- À la réception du paiement final **et après analyse complète et conforme de votre demande**, le permis sera délivré, accompagné des plans approuvés (si applicable). Vous recevrez ceux-ci à l'adresse courriel fournie dans le formulaire.
- Vous pourrez ensuite commencer les travaux.